

1906 : LA PREMIÈRE CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL À VERVIERS

Aurélië ROUHART - Caroline RANSART

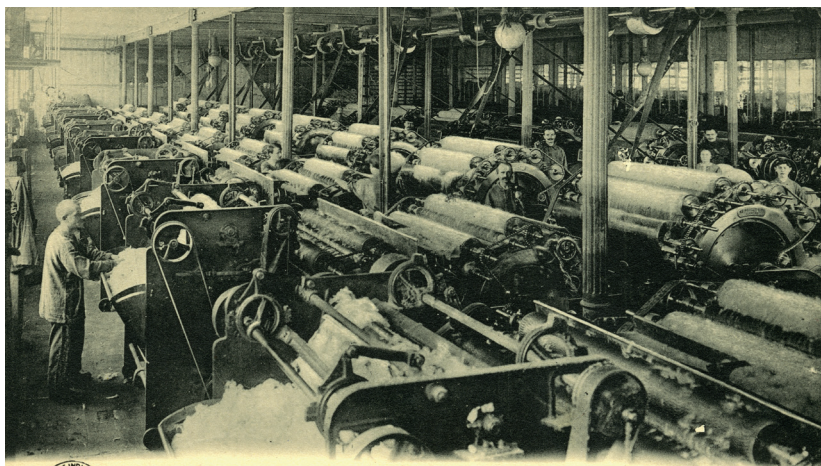


Au cœur du 19^e siècle, la Révolution industrielle bat son plein en Belgique, bouleversant l'organisation économique et sociale de notre pays. Au basculement du siècle, le mouvement syndical va connaître à Verviers un renouveau avec des conséquences sans précédent pour le monde ouvrier en Belgique.

Dans les prémices de l'industrialisation belge, la ville de Verviers voit sa population exploser. Cette dernière, essentiellement jeune, est largement supérieure au besoin en travailleurs des entreprises, ce qui entraîne une pression à la baisse sur les salaires. Les revendications sur les conditions de travail sont de plus en plus nombreuses, se cristallisant autour d'une figure emblématique : Jean Roggeman¹.

En janvier 1900, Roggeman fonde un journal baptisé *Le Tisserand* (qui deviendra plus tard l'hebdomadaire *Le Travail*), qu'il met au service de ses idées syndicales. Sous l'impulsion de ce dernier, le mouvement ouvrier se structure et s'organise en s'appuyant au départ sur le groupe des tisserands.

Dès le mois de juillet, une Association générale des tisserands est créée, avec comme principe fondamental la neutralité syndicale, c'est-à-dire une indépendance totale à l'égard du POB².



Cardes avant Peignage.

3. Le Cardage de la laine avant peignage est différent de celui employé pour la laine cardée, en ce sens que, pour le peignage le ruban se forme en bobine, tandis que pour le cardage la laine reste en nappes. Vue prise à la fabrique I. Simonis, Verviers.

Le cardage (démêlage et aération des fibres d'un textile) dans l'entreprise I. Simonis à Verviers (début du 20^e siècle)



Jean Roggeman

1872-1928

Secrétaire de la Centrale Syndicale Verviétoise
Directeur du Journal "Le Travail"

Jean Roggeman

En 1902, neuf fédérations de syndicats fondent la Confédération syndicale de Verviers. Rapidement, la renaissance syndicale va s'étendre à toutes les corporations. Durant les années suivantes, les ouvriers obtiennent des avantages comme l'augmentation du salaire ou la diminution du temps de travail : en 1905, la majorité des tisserands ne travaillent plus au-delà de 18h00.

TABLEAU SYNOPTIQUE DE L'AGITATION EN 1906											
JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT.	OCTOBRE	NOVEMB.	DÉCEMB.
Lock-out à Dison et création de la Fédération textile.											
Conflit à propos de tarif de tissage.											
Premier conflit des laveurs (grève et lock-out).											
Grèves et supplantages dans diverses industries textiles.											
Grèves dans les peignages.											
Conflit et lock-out des tissages.											
Bataille décisive et lock-out de toute l'industrie textile											
Conflit sanglant des tramways.											
Conflit sanglant des allumeurs.											
Conflit des médecins.											
Conflit des mouleurs à Enival.											
Agitation des conduct. de chev.											
Tentative d'organisation des ouvriers et patrons boulangers.											
Ouvriers cho- colatiers et pains d'épiciers.											
Agitation pour la fermeture des magasins à 8 heures.											

Tableau synoptique de l'agitation en 1906, d'après Laurent DECHESNE

Néanmoins, en 1906, l'agitation sociale atteint son paroxysme avec de nombreuses grèves entreprises par les travailleurs. En réaction à cette multiplication, le monde patronal s'organise et se regroupe au sein d'une Fédération de l'Industrie textile pour mieux résister collectivement dans ces conflits. Les patrons entendent donc lutter : ils établissent entre eux la clause de recours au lock-out³.

¹ Surnommé le « Père du syndicalisme verviétois », Jean Roggeman naît le 9 avril 1872 à Jusleville-Theux et décède le 28 mars 1928 à Dison.

² Le Parti Ouvrier Belge voit le jour en avril 1885. Ce parti politique est le résultat d'un regroupement entre différentes associations ouvrières et démocratiques. Lors de la Deuxième Guerre mondiale, après l'invasion allemande, le POB est dissout par son président Henri De Man mais sera reconstitué clandestinement pour devenir le Parti Socialiste Belge (PSB).

³ Fermeture temporaire de l'entreprise à l'initiative de l'employeur en cas de grève, pour faire pression sur les grévistes.

Durant l'été, les conflits s'intensifient et de nombreuses grèves éclatent dans le secteur du textile puis dans celui de la métallurgie. La bataille entre les syndicats et les patrons verviétois deviendra décisive à la mi-septembre. La Fédération patronale de l'Industrie textile met en place un lock-out général dans ce secteur dès le 19 septembre, privant ainsi de travail près de 16 000 hommes et femmes de l'agglomération.

Confiants, les patrons s'engagent dans cette bataille, persuadés que les ouvriers, sans plus aucun moyen de subsistance, ne tiendront que quelques jours. Cependant, la **solidarité** s'organise grâce aux diverses actions syndicales et une **entraide** exceptionnelle se manifeste (collecte dans le pays, accueil des enfants des grévistes dans des villes comme Seraing...). Durant ce conflit, les ouvriers restent calmes et pacifiques : aucune émeute n'éclate, la violence ne trouve pas sa place au sein de ce combat.



Enfants des lock-outés verviétois hébergés à Anvers

Cette convention collective, la première conclue dans un secteur industriel en Belgique, a donc une grande valeur historique pour les travailleurs et les employeurs de notre pays.

Après six semaines de grève et quinze jours de **négociations**, un **accord** est conclu le 30 octobre entre les Fédérations textiles ouvrière et patronale. Encadrant les relations collectives et individuelles au sein du secteur textile, il détermine un équilibre entre le patronat et les syndicats en matière de **droits et obligations**.

L'autorité du patron est reconnue au sein des ateliers, la reconnaissance des syndicats est actée (et, corollairement, le droit de leurs adhérents à mener des actions) et un organisme de **conciliation** est mis sur pied. D'un côté les patrons se mettent à l'abri de grèves répétées et, de l'autre, tout contrat de travail doit mentionner les conditions de salaire, mais aussi de travail des travailleurs.

VERVIERS, date de la poste.

Monsieur ANDRÉ CANABUSE, son nez pousse née PÉLAGIE BOFFET ;
 Monsieur JOSEPH GROSNEZ, son nez pousse née EUPHRASIE MOFLESSE ;
 Monsieur GROSBOÉRAY, veuf de Madame ANNY COWETTE et ses demoiselles ;
 Monsieur GRANDVIVIER, son nez pousse née CABASTASIE BURNIQUE ;
 Les Familles PÉLEZAIR, SEPTMONICE et CAMOUFFLET,

ont la profonde et terrifiante douleur de vous faire part de la perte irréparable qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur dévoué frère et défenseur bien-aimé,

Monsieur LOCK-OUT

Président de la Ligue Apostolique et Romaine des Enfants Tuberculeux et Membre du Club des Fleurorangers.

mort inopinément après sept semaines de maladie, soufferte avec patience et résignation.

Ses Obsèques solennelles, Corps absent, seront célébrées le 32 Décembre prochain, à 10 heures du matin, en l'Eglise paroissiale de Houté-si-Plout, département de la Vesdre.

Messire Soleil y prendra part et, en ce jour mémorable, pour donner raison au Syndicalisme, comme il l'a fait pendant sept semaines, fera s'immoler sur l'autel de l'innocence les derniers débris des illusions patronales.

Afin de célébrer dignement la perte de cette peste contagieuse, pendant l'offrande, du haut de la Chaise de Vérité, les artistes suivants feront entendre les plus beaux **ENTIERS** de leur réservoir.

- 1^{er} **M^{lle} Muetto**, cantatrice de l'Armonica-trophilantobogannettophanie;
- 2^e **M. Lefgot**, 14^e ténor tranquille du Théâtre de Nasprouch-les-Bains;
- 3^e **M. Tapacou**, comique sérieux et organiste du Couvent des Filles vertueuses;
- 4^e **M. Mangetou**, basse ronflante de l'armée du salut;
- 5^e *La Matéliche* sera dansée avec les jambes en l'air, par deux cuis-de-jatte.

Pour terminer, une prière de circonférence pour le repos de son âme sera conduite par l'auteur le R. P. Phonozouc.

Vu le soin apporté à l'organisme de cette messe abracadabrante, nous avons le dévot espoir que vous daignerez y assister en habits de deuil rouges et entretemps, recevez nos salutations harmonicales.

Des Messes hautes seront annoncées postérieurement.

R. I. P.

Faire-part de décès du lock-out

Orientation bibliographique

CHLEPNER Ben-Serge, *Cent ans d'histoire sociale en Belgique*, Bruxelles, Université libre de Bruxelles - Institut de Sociologie Solvay, 1956.

DECHESNE Laurent, *L'avènement du régime syndical à Verviers*, Paris, Librairie de la Société du Recueil Général des lois et des arrêts, 1908.

DELFORGE Paul, « 30 octobre 1906 : La première convention collective de travail », RÉGION WALLONNE, *Site Connaître la Wallonie*, [en ligne], <http://connaitrelawallonie.wallonie.be/fr/histoire/timeline/30-octobre-1906-premiere-convention-collective-de-travail> (page consultée le 06/07/2016).

DESAMA Claude, « Démographie et société à Verviers et dans sa région au cours des cent dernières années », in *Un jour, un siècle : la mémoire de Verviers au quotidien*, Verviers, La presse verviétoise, 1994.

JORIS Freddy, *1906 : une saga verviétoise*, Editions des Champs, Verviers, 2006.

MESSIAEN Jean-Jacques, PEIREN Luc (dir.), *Un siècle de solidarité (1898-1998). Histoire du syndicat socialiste*, Bruxelles - Gand, FGTB - Ludion - Labor - IEV - Amsab, 1998.

Iconographie

« Cardes avant peignage », carte postale, Musée de la Vie wallonne, début du XX^e siècle.

« Jean Roggeman », carte, Institut Liégeois d'Histoire Sociale, s.d.

« Tableau synoptique de l'agitation en 1906 », tableau d'après DECHESNE Laurent, *L'avènement du régime syndical à Verviers*, 1908, p. 169.

« Les enfants des lock-outés verviétois hébergés à Anvers », photographie, Institut Liégeois d'Histoire Sociale, 28 octobre 1906.

« Faire-part de décès de Monsieur LOCK-OUT », tract, Institut Liégeois d'Histoire Sociale, 4 novembre 1906.